

**ARRETE DU 18 AVRIL 2003**  
**Portant création d'un emplacement réservé en permanence aux véhicules affectés**  
**au transport de fonds, devant l'immeuble du Crédit Agricole Centre Loire**  
**sis 19, Grande Rue**

Le Maire de la commune de Nérondes (Cher)

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L2212-2,  
L 2213-1 à L 2213-3,

Vu le Code de la Route,

Vu le nouveau Code Pénal, notamment son article R.610-5,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et à l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande formulée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire,

Considérant que pour assurer la sécurité du dépôt et la collecte des fonds, ainsi que celle des personnels exerçant l'activité de transport de fonds, de bijoux ou de métaux précieux, il y a lieu de réserver **en permanence** un emplacement permettant l'accès des véhicules concernés devant l'immeuble du Crédit Agricole, sis 19 Grande Rue,

**ARRETE :**

**Article 1** : Il est interdit à tout conducteur d'arrêter et de faire stationner son véhicule 19, grande Rue, sur l'emplacement réservé en permanence pour les véhicules de transport de fonds

**Article 2** : La signalisation réglementaire (marquage au sol), conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière sera mise en place à la charge du pétitionnaire.

**Article 3** : Les dispositions prévues à l'article 1 du présent arrêté prendront effet du jour de la mise en place de la signalisation définie à l'article ci-dessus.

**Article 4** : Les infractions aux dispositions du présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Amand-Montrond (Cher)
- Monsieur le Subdivisionnaire de l'Équipement de Sancoins/Nérondes,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Nérondes,
- Monsieur le Garde-Champêtre de la commune de Nérondes ,
- Monsieur le Responsable de la Sécurité, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, 8, allée des Collèges à BOURGES (Cher).

Le Maire,

LAUVERGEAT Monique